LE COURRIER DE L'OUEST

SPECIAL

Pendant l'inventaire nous vendron des complets aux prix suivants :

No. 3058 complets valant $7.00 @ 4.00
No. 587 „ 8.00 „ 5.30
No. 812 „ 12.00 „ 8.52
No 835 „ 13.00 „ 9.00

Que vous ayez l'intention d'acheter ou non, vous pouvez venir voir.

S. F. MAYER

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 5 MARS, 1908. NUMERO 22.

LE TRAITE FRANCO-CANADIEN

Immigration Française.

Pour tous les canadiens, la nouvelle convention commerciale entre la France et le Canada a une importance considérable.

D'abord, les conditions spéciales, dans lesquelles se sont conduites les négociations du traité de 1907, constituent un acte d'autonomie commerciale, et établissent que le Canada est bien devenu une nation.

C'est bien là la réalisation complète d'un idéal, vers lequel s'est toujours orienté le libéralisme canadien.

En ceci, au point de vue exclusivement matériel, il est admis que cette convention sera des plus avantageuse à notre pays.

Il y aura aussi un autre résultat, non moins appréciable, qui découlera des relations commerciales plus faciles, que cette convention va établir. Elles rendront plus étroits les liens de l'entente cordiale entre les deux principaux éléments de ce pays.

Mais aujourd'hui, nous voulons faire voir à nos lecteurs quels seront les effets du traité franco-canadien, au point de vue de l'immigration française vers le Canada.

Nous soumettons dès maintenant, que le résultat sera bon, du moins pour ceux qui veulent que l'idée française vive dans notre pays. Rien, suivant nous, ne conservera mieux chez nos compatriotes le vrai esprit français, que le contact avec les Français de France.

Nous excluons, dans le moment, leurs idées politiques, que chacun est libre d'accepter ou de refuser; c'est entendu.

Comment le traité franco-canadien aidera-t-il à augmenter l'immigration française vers le Canada?

Il est admis que plus les échanges commerciales sont fréquentes, et considérables, entre deux pays, plus les relations sont intimes et fréquentes entre les habitants de ces mêmes pays.

Rien ne pousse plus à l'émigration d'une race chez une autre, que les rapports commerciaux; à plus forte raison, quand la langue est la même dans les deux pays.

Ce sont sans aucun doute les rapports commerciaux qui ont existé, de tout temps, entre les Etats-Unis, l'Angleterre, et l'Allemagne, qui ont donné la prodigieuse augmentation de population qui s'est produite chez nos voisins, durant les cinquante dernières années.

Les relations commerciales, augmentés par la nouvelle convention, nécessiteront l'établissement d'agences dans l'un et l'autre pays.

Ces agents commerciaux auront pour mission de faire connaître leur pays respectif, et surtout d'en faire connaître les richesses. Par le fait même, ils deviennent les agents d'immigration les plus effectifs dans un pays où la population est trop dense.

Les produits français répandus au Canada, surtout ceux auxquels le traité franco-canadien donne une entrée plus facile, seront aussi une attraction considérable pour ceux qui sont habitués à les consommer.

Que de fois nous avons entendu des Français se plaindre, où plutôt regretter de ne pas trouver dans leur pays d'adoption, du moins à un prix pour tout le monde, des articles du commerce auxquels ils étaient habitués en France.

Nous citerons comme exemple, les produits alimentaires, les vins, les livres et un grand nombre d'articles auxquels la nouvelle convention permettra une entrée plus facile.

C'est pourquoi nous prétendons que la convention commerciale de 1907 encouragera, peut-être indirectement, mais encouragera considérablement l'émigration des Français vers le Canada. "L'émigration suit le commerce."

Un autre article du traité franco-canadien qui devra augmenter l'émigration française vers le Canada est la clause qui exige que l'échange des marchandises entre les deux pays, se fasse en ligne directe, d'un port français à un port canadien.

Tout le monde sait que le Français n'émigre pas, et n'est pas aventurier. Naturellement plus les obstacles à vaincre sont difficiles, moins il est tenté de laisser son pays. Si pour venir au Canada il est forcé d'aller s'embarquer en Angleterre, ou encore de passer par les Etats-Unis, nous croyons qu'il hésitera à se déplacer.

Au contraire, si en embarquant au havre il sait qu'il arrivera directement dans son pays d'adoption, il éprouvera moins de répugnance à se déplacer.

Pour les raisons ci-dessus mentionnées, nous soumettons que le traité franco-canadien, conclu par le Gouvernement Laurier, sera un facteur puissant pour attirer chez nous nos cousins de France.

Nous nous en réjouissons au "Courrier de l'Ouest", et pour plusieurs raisons.

Nous avons déjà, dans l'Alberta, le noyau d'une colonie française qui est la bienvenue chez nous. Nous désirons la voir augmenter et sans vouloir offenser personne, nous désirons que cette augmentation se produise surtout dans l'industrie agricole.

Cette pensée nous est inspirée par le désir seul, que nous avons de voir nos frères de France réussir et de les voir vraiment heureux chez nous.

Nous sommes aussi satisfaits du résultat que la convention franco-canadienne aura au point de vue de l'immigration, parce que nous constatons encore une fois, combien le gouvernement canadien est anxieux d'attirer chez nous les colons français et belges, qui veulent émigrer.

Le gouvernement de Sir Wilfrid a multiplié le nombre des agents d'immigration, en France et en Belgique, cette annee.

Ajoutons à cela les nombreux agents commerciaux, qui doivent nécessairement être envoyés dans les centres industriels français; si nous voulons que notre nouvelle convention donne des résultats, et nous aurons une pléiade d'agents sur le continent qui nous enverront les colons que nous désirons depuis si longtemps.

De l'or! De l'or!

On annonce de Hazelton, C. A., qu'un prospecteur revenant des régions minières de la Rivière Findlay confirme les rapports qui ont circulés ces derniers temps. Il rapport qu'il y a de l'or en grande quantité et que le nouvel Eldorado éclipsera bientôt le fameux Klondyke.

La nouvelle a créé toute une sensation dans les centres miniers de la Colombie Anglaise et un rush considérable se prépare.

Le prospecteur a remporté plusieurs échantillons qui prouve bien ses dires. D'après lui le lavage du sable rapporte de $3.00 à $5.00 au plat. Il doit retourner immédiatement "au pays de l'or" avec des provisions pour les mineurs qui hivernent là-bas.

Le nouveau district minier se trouve dans la partie Nord-Ouest de la Colombie Anglaise.

Le Juge Killam est mort.

Le juge Killam, président de la Commission des chemins de fer est mort subitement à Otawa, dimanche dernier.

La nouvelle de cette mort sera reçue avec un profond regret par tous qui ont connu le Juge Killam, qui était un vieux westerner, ayant demeuré à Winnipeg de 1879 à 1901, lors de sa nomination comme président de la commission des chemins de fer, position qu'il a remplie honorablement jusqu'à sa mort.

Poignée de Nouvelles

Brosseau

Nous avons joui d'une très agréable température depuis le commencement de l'hiver et nos gens en ont profité pour faire beaucoup de travail, surtout dans les bois.

C'est l'opinion des vieux que nous aurons un printemps hâtif.

Plusieursde nos cultivateurs ont fait application pour du grain de semence, surtout pour de l'avoine, dont la récolte a été très endommagée l'an dernier. Nous ne pouvons trop féliciter le Gouvernement d'avoir pris les mesures nécessaires pour venir en aide aux colons de l'Ouest qui, sans cela, seraient dans une très critique position, attendu que le peu de grain propre aux semences dans chaque district se serait vendu un prix exhorbitant.

On s'est beaucoup occupé d'affaires d'écoles ces derniers temps. Il a fallu nommer de nouveaux commissaires et trésoriers, engager des professeurs, etc., pour les trois districts. En outre on est occupé à former un autre district et on parle déjà d'en organiser un nouveau dans le courant de l'été, ce qui donnera cinq districts d'écoles dans une colonie neuve de quatre ans. Toutes ces écoles ont droit à des maîtres de langue française et catholiques, la majorité des commissaires appartenant à cette catégorie.

Il se fait beaucoup de traffic ces temps-ci sur nos grandes routes. Plusieurs voyages de poissons descendent chaque semaine du Lac Froid.

Plusieurs de nos concitoyens qui étaient partis en voyage, sont revenus, tels MM. Marcotte, et sa famille, Chouinard et Emile Cloutier.

Monsieur Boileau est parti pour Edmonton où il devra passer quelques jours.

M. A. St-Hilaire, propriétaire de l'Hotel Richelieu, a fait circuler une requête demandant au Gouvernement qu'une license pour la vente des boissons lui soit accordée. Tout le monde a signé la requête et il est à souhaiter que le Gouvernement la considèrera favorablement attendu qu'un hotel serait de grande utilité dans le district surtout pour le public voyageur.

MM. Tourville et Jos. Reid sont partis pour la province de Québec depuis quelques jours, ce dernier devant revenir bientôt accompagné de ses parents.

MM. Art. etAlphonse Lamoureux, de Lamoureux, sont à Brosseau pour quelque temps.

Le Gouvernement fait construire deux bâtisses à l'agence du Lac La Selle. Une servira pour le bureau des terres et de télégraphe, l'autre sera occupé par M. Whiteford l'interprète et M. Carroll, télégraphiste et agent des terres.

Monsieur Brosseau est allé à Edmonton la semaine dernière, pour affaires.

SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE.

Dimanche, le 8 du courant, aura lieu l'assemblée mensuelle de la Société St-Jean Baptiste, à l'école séparée de la troisième rue, à trois heures précises, p.m.

Exposition de Volailles.

La cinquième exposition annuelle de la "Alberta Poultry and Pet Stock Association" est ouverte depuis mardi matin et devra se continuer jusqu'à demain soir, Cette exposition aura été une des plus brillantes qui aient eu lieu.

Les directeurs de l'exposition sont: Geo. Harcourt, président-honoraire; Jas. A. Stovel, président; L. Knowles, secrétaire-trésorier; F. Taylor, ass.-secrétaire; W. A. Greenfield, surintendant.

L'exposition a lieu dans la salle "Mechanic's Hall", à Edmonton.

LE TSAR ET SON PEUPLE.

La cause de la réforme modérée a certainement fait un grand pas par suite de l'audience accordée, à Tsarkoe-Selo, par l'empereur Nicolas aux membres de la Douma. L'immense effet moral de cette entrevue est généralement admis, et elle est regardée comme un signe qu'il n'y a plus cet abîme par lequel la convocation de la première Douma avait séparé le souverain des représentants du peuple.

Le "Slovouj," un organe libéral modéré, déclare aujourd'hui que les paroles prononcées par l'empereur Nicolas sont une nouvelle garantie d'un système permanent de gouvernement représentatif.

On a appris que l'exclusion des démocrates constitutionnels de l'audience donnée par l'empereur aux membres de la Douma, est due au professeur Paul Milukoff, le chef du parti, dont le récent voyage aux Etats-Unis et les discours qu'il a prononcé ne peuvent être oubliés par les hauts fonctionnaires.

Quand les démocrates constitutionnels, au dernier moment, demandèrent la permission d'accompagner les autres députés à Tsarkoe-Selo, le Premier Ministre Stolypine répondit qu'il n'avait aucune objection à la demande des démocrates constitutionnels en général, mais qu'une personne ne pouvait être reçue par l'empereur, et que cette personne était le professeur Milukoff. Le parti tout entier refusa alors de se rendre à l'audience.

Le Téléphone Bell.

La nouvelle nous arrive que la compagnie du Bell Téléphone a l'intention de vendre son système dans les provinces de la Saskatchewan et Alberta.

Les actionnaires de cette puissante compagnie ont passé une résolution autorisant les officiers à entrer en négociations avec le gouvernement de l'Alberta, pour négocier la vente de leur système. Cette décision ne surprend personne, car il était reconnu que la Compagnie Bell, toute puissante qu'elle soit, ne pourrait jamais lutter avantageusement contre le système du gouvernement.

Le pont de Québec.

La commission nommée pour faire une enquête sur le désastre du pont de Québec a présenté mercredi dernier son rapport au Ministre des chemins de fer. Les conclusions de la commission établissent que l'écroulement n'était pas dû à quelques défectuosités dans la construction ou dans le matériel employé mais bien à une erreur de calcul de la part des ingénieurs qui ont fait les plans.

Les matériaux fournis par la compagnie étaient de première qualité et la construction fut effectuée avec le plus grand soin, suivant les meilleurs principes de la construction de pont moderne, mais le poids de la partie centrale, était trop considérable pour les pièces de support.

Quant à savoir qui est judiciairement responsable des pertes matérielles encourues, la commission ne rend aucune décision. Les responsabilités seront fixées plus tard.

Joyeux anniversaire.

A l'occasion du soixante-septième anniversaire de naissance de sa mère, Mme David Chevigny de Lachevrotière, Mme A.A. Ringuette avait réuni chez elle un nombre considérable de parents et d'amis, dimanche dernier.

La fête, une vraie fête canadienne-française, fut des plus touchantes. Madame Chevigny est la première femme blanche qui soit venu au pays, comptant 28 ans de résidence à St-Albert. Partie en 1880 de Deschambeault, comté de Champlain, Qué. avec son vaillant mari, et ses enfants, elle dût faire le long voyage de Winnipeg à St-Albert, huit cent milles en une de ces vieilles charrettes, tirée par une paire de boeufs. On comprend la somme de courage et d'énergie qu'il fallait à une femme pour entreprendre un tel voyage; Mme Chevigny l'entreprit sans hésitation, et si elle dût souffrir un peu les privations du voyage et des premières années de la vie de colon dans un pays nouveau, elle se trouve bien récompensée aujourd'hui que tous ses enfants se trouvent bien établis, à St-Albert et ailleurs, jouissant tous d'une certaine fortune.

Plusieurs jolis cadeaux furent présentés à Mme. Chevigny, dimanche, en outre d'un magnifique et riche fauteuil, don de la famille.

La résidence Ringuette était admirablement décorée pour la fête et on pouvait lire sur les murs les inscriptions "Bienvenue", "Amour et reconnaissance," "Ta présence nous réjouit", etc.

Le Rév. Père Mérer répondit en termes appropriées à une adresse lue par Amandine Lamoureux, une petite fille de Mme Chevigny.

Dans la soirée on fit de la musique et les amateurs eurent beau s'amuser à une grande partie de pedro.

A la fin de la veillée, un goûter fut servi et tous les invités se quittèrent en souhaitant que bientôt viendrait le tour du brave compagnon de Mme Chevigny, "le Père David."

Parmi les personnes présentes, nous avons remarqué:

De St-Albert, Rév. Père M. Mérer, O.M.I., Rév. P. Beaudry, O. M.I., MM. David, Alfred, Odilon, et François Chevigny de Lachevrotière, Delle Josephine Chevigny de Lachevrotière, MM. et Mmes Elzéard Sevigny, John Lafleur, Fleuri Perron, Jos. Coulombe, Chas. Lemire, et leur fils, L. Leblanc, A. A. Ringuette; MM. Ed. Courchêne, Louis LeVasseur, Hector Ringuette; Mmes Louis Chevigny de Lachevrotière, Narcisse St-Jean et Alcide L'Enseigne; Melles. Marie-Anne Ringuette, Amanda Ringuette, Eya Ringuette, St-Jean, Mme Joseph Ringuette et son fils; Mr. et Mme Edouard, Edmonton; Mr. et Mme Alphonse Lamoureux, Fort Saskatchewan; Mr. et Mme Arthur Lamoureux, Fort Saskatchewan; Delles Alphonsine Lamoureux, Ernestine Lamoureux, Amandine Lamoureux, et Léonie Lamoureux de Fort Saskatchewan; et Mr et Mme Félix Lamoureux, St-Pierre.

Au Nouveau-Brunswick.

Les élections provinciales au Nouveau-Brunswick ont eu lieu lundi, le 2 du courant.

Jusqu'à présent, les rapports donnent 31 députés conservateurs et indépendants élus et 12 libéraux.

LES RELATIONS RUSSO-TURQUES

La nouvelle télégraphique de Constantinople disant que les troupes turques ont évacué le territoire persan en dispute dans le voisinage d'Urumiah, peut être démentie en toute sûreté. Ces troupes continuent à occuper leurs positions. Les négociations entre les représentants de la Russie et de la Turquie dans la commission des frontières sont complètement rompues, mais à la suite de l'intervention du consul britannique à Urumiah, les commissaires turcs, qui devaient quitter cette ville demain, ont consenti à retarder leur départ. Les commissaires attendent de nouvelles instructions de Constantinople et de Téhéran.

En dépit des assurances officielles données par les gouvernements russes et turcs sur la nature amicale de leurs relations, on remarque une agitation considérable des deux côtés de la frontière,et depuis huit jours, une partie de la neuvième division de l'armée russe a été transportée dans la province d'Erivan. L'activité de la Turquie en Arménie est aussi très remarquée.

A Québec.

L'ouverture des Chambres de la Province de Québec a eu lieu, mardi après-midi.

Au Landing.

Les entreprenants citoyens d'Athabaska Landing ont décidé de former une Chambre de Commerce.

Nous applaudissons à l'initiative que prend Athabaska Landing, cet te petite ville à 100 milles au nord d'Edmonton qui, hier encore, n'était qu'un poste de la Baie d'Hudson.

L'exemple que donne Athabaska Landing devrait être suivi par nos centre du district de St Albert. Les municipalités de St-Albert, Morinville, St-Emile, devraient avoir leur Chambre de Commerce.

Une holocauste.

Dans une horrible incendie, hier, à Cleveland, Ohio, près de deux cents enfants furent brûlés à mort ou blessés mortellement. Durant les heures de classe, le feu s'est déclaré dans l'école Lakeview et incendie s'est propagé avec une telle rapidité que les enfants qui se trouvaient dans les salles du troisième étage furent pris de panique et ne purent être sauvés.

La Session Legislative Provinciale

Edmonton, 29 février.

Jeudi dernier, l'Hon. A. C. Rutherford, Trésorier-Provincial de l'Alberta, a prononcé le discours sur le budjet. Les affaires de la province ont nécessité une dépense de $2,450,369.29. Le revenu total a été de $2,520,025.34, donnant un surplus de $69,650.05. Il est bon de dire ici que la province n'a pas de compte capital i-e toutes les dépenses, soit pour les comptes courants ou les améliorations permanentes, ont été payés à même les revenus ordinaires. Si l'Alberta se servait des mêmes méthodes de tenue de livre que les autres provinces, le surplus aurait été de $331,912.48 parce que les $262,262.79 dépensés pour les lignes de téléphones aurait été enrégistrés au compte capital.

Les estimés pour 1908 sont de $2,602,710.56, et les revenus supposés de $2,624,$39.56, ce qui donnerait un surplus de $21,328.13 pour 1908.

Quelques-unes des dépenses sont dignes d'attention. Il y a $14,000 pour des livres de lecture gratuits. $125,000 pour les travaux de cette année aux nouvelles bâtisses du parlement. $50,000 pour le palais de justice d'Edmonton qui coûtera définitivement $200,000. $21,000 pour servir de prêts aux associations des crêmeries pour leur aider à payer leurs dettes. $5,000 pour faire des investigations sur l'industrie de l'emballage et de la mise en boites de conserves.

Durant la présente année on dépensera $200,000 pour les chemins et $275,000 pour les ponts. Pour la destruction des coyotes et des loups, $20,000, pour la destruction des mauvaises herbes $10,000 et $30,000 pour l'assurance contre la grêle.

Les estimés comprennent aussi un octroi de $25,000 pour l'Exposition qui aura lieu à Calgary, l'été prochain.

Les fermiers de la province qui s'intéressent au progrès de l'élevage des volailles apprendront avec plaisir que $2,500 seront effectués à la création d'une ferme pour l'élevage des volailles, ainsi que $2,000 pour promouvoir l'élevage des volailles. On se propose de consacrer $9,000 pour l'immigration et la colonisation. Les dons aux écoles publiques seront de $215,000.

Un item intéressant dans les revenus de 1907 est celui de $121,460 de taxes de chemins de fer et $25,000 de taxes sur les diverses sociétés faisant affaires dans la Province.

Comme préface à son discours sur le budget, le Premier Ministre a fait quelques remarques sur l'embarras financier de 1907. Les choses s'améliorent ainsi qu'on peut en juger par la réduction du tarif de l'escompte de 7 p.c. à 4 p.c., de la Banque d'Angleterre, ce baromètre du marché financier.

De toute l'année, l'Alberta n'a pas souffert de l'embarras financier. En aucun temps son compte de banque n'a été découvert. Toutes les obligations ont été rencontrées avec le revenu courant et à la fin de l'année il y avait le joli surplus de $69,650. L'an dernier, lorsque le trésorier provincial a prononcé son discours sur le budget, il a prédit un surplus de $56,276.. Il est extrêmement satisfaisant de constater que pour une année où l'argent est si rare, le surplus en argent dépasse les prédictions faites il y a un an. Cela prouve que l'Alberta jouit d'une période de sain progrès.

Depuis le dernier budget en mars 1907, les "Better Terms," obtenus à la conférence des premiers ministres, à Ottawa en 1906, sont devenus en vigueur. Au milieu des applaudissements de toute l'Assemblée, le Premier Ministre fait remarquer que comme résultat de cette conférence, l'Alberta avait gagné $130,000 par année. Il cite un passage du discours du Premier Ministre McBride de la Colombie, démontrant que l'Alberta a été très généreusement et très libéralement traitée.

Le Premier Minisre entre dans les détails des nouveaux termes du B. N. A. de 1907, le comparant à l'Acte de l'Alberta de 1905.

A ce propos il faut se rappeler que les ermes, adoptés lors de la conférence des Premiers Ministres à Ottawa en 1906, furent incorporés comme amendement au B. N. A. de 1867, et furent ratifiés par le parlement Impérial, le 1er juillet 1907, ce qui virtuellement constitue un nouveau B. N. A.

The Alberta Act, 1905.

Les termes de l'Acte de l'Alberta de 1905 furent universellement reconnus justes et généreux. Plus loin sont les statistiques démontrant les subsides annuels dûs à la Province par le Gouvernement Fédéral, suivant l'augmentation de la population. Il y a aussi une augmentation de subside pour l'entrée de terres qui augmentent aussi avec la population. La population de la Province est maintenant de 250,000 et ce chiffre est celui de la population première dans le B. N. A. 1907. C'est d'après ce point de départ que les différents subsides sont donnés dans les tableaux suivants:

(a) Quand la population est de250,000:

1 Pour le Gouvernement et la Législature	$ 50,000
2 Population à 80c. par tête	200,000
3 Dette	405,375
4 Au lieu de terres,	375,000
Total	$1,030,375

(b) Quand la population sera de 400,000:

1 Pour le Gouvernement et la Législature,	$ 50,000
2 Population à 80c.	320,000
3 Dette,	405,375
4 Au lieu de terres,	562,500
Total,	$1,337,500

On remarquera que ce n'est que dans les items de population et doctroi au lieu de terres que l'augmentation a lieue.

(c) lorsque la population sera de 800,000:

1 Gouvernement et Législature,	$ 50,000
2 Population,	640,000
3 Dette	405,375
4 Au lieu de terres,	750,000
Total,	$2,015,375.

(d) Finalement lorsque la population sera de 1,500,000:

1 Gouvernement et Législation	$ 50,000
2 Population,	640,000
3 Dette,	405,375
4 Au lieu de terres,	1,125,000
Total,	$2,220,375.

Le dernier montant représente, le maximum du subside à obtenir d'après l'Acte de l'Alberta. Toutefois cela ne comprend pas les $93,750 payable chaque année pendant cinq ans pour les bâtisses publiques.

Les estimés de la Colombie était de $500,000 moindre que ceux de l'Alberta et de la Saskatchewan.

Comme résultat de cette conférence, on décida d'une nouvelle base de paiement des subsides et on l'incorpora comme amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord. Les changements effectués d'après les nouveaux termes touchaient deux items viz: L'octroi pour la législature et le gouvernement et l'octroi per capita de population.

L'Acte de l'Alberta donnait$50,000 de mentant fixe pour le gouvernement et la législature. D'après les termes du nouveau B. N. A., 1907, ce subside fut augmenté comme suit:

Lorsque la population sera de 200,000, le subside sera de $180,000. D'après le changement, la province de l'Alberta reçoit $130,000 de plus que ce que lui accordait l'acte de l'Alberta.

2. Lorsque la population sera de 800,000 le subside sera de $220,000, l'octroi sera de $240,000, ou une augmentation de $190,000 sur ce qu'accordait l'acte de l'Alberta.

Un gain substantiel fut obtenu sur l'item de population. D'après les items de l'Acte de l'Alberta, le subside était de 80c. par tête jusqu'à ce que le chiffre de 800,000 soit atteint. Après cela il n'y avait plus d'augmentation de subside. D'après les termes du nouveau B. N. A., le subside est comme suit:

(1). Tant que la population n'aura pas atteint le chiffre de 2,500,000 le taux restera à 80c. par tête. Après que la population aura dépassé le chiffre de 2,500,000, le per capita du taux sera de 60c. par tête, sans aucune limite de population.

On trouvera plus bas des tableaux indiquant les subsides possibles sous le B. N. A. de 1907, et qui peuvent être comparés avec ceux donnés plus haut et possibles d'après l'Acte de l'Alberta, octobre 1905.

(a). Lorsque la population sera de 250,000:

1. Gouvernement et Législature	$180,000
2. Population,	200,000
3. Dette,	405,375
4. Au lieu de terres,	375,000
Total,	$1,160,375.

(b). Lorsque la population sera de 400,000:

1. Gouvernement et Législature	$190,000
2. Population,	320,000
3. Dette,	405,375
4. Au lieu de terres,	562,500
Total,	$1,477,875.

(c). Lorsque la population sera de 800,000:

1. Gouvernement et Législature	$220,000
2. Population,	640,000
3. Dette,	405,375
4. Au lieu de terres,	750,000
Total,	$2,015,375.

(d). Lorsque la population sera de 1,500,000:

1. Gouvernement et Législature	$ 240,000
2. Population,	1,200,000
3. Dette,	405,375
4. Au lieu de terres,	1,125,000
Total,	$2,970,000.

Remarquez que ceci donne à la Province un gain de $750,000 sur le maximum possible d'après l'Acte de l'Alberta.

Lorsque notre population aura atteint le chiffre de 2,500,000, nous obtiendrons un subside de $3,770,375. On remarquera que d'après les nouveaux termes, il n'y a pas de maximum de subside, ils augmentent chaque année.

Le Premier Ministre dit que si l'augmentation obtenue comme résultat de la conférence des Premiers Ministres et des meilleurs termes, était mise de côté jusqu'à ce que la population atteigne le chiffre de 800,000, elle suffirait à payer le coût des bâtisses du parlement provincial.

Les conditions généreuses accordées à l'Alberta d'après le nouvel arrangement a excité l'envie, non-seulement de la Colombie Anglaise, mais aussi du Manitoba. Depuis des années, le Manitoba veut agrandir ses limites et le gouvernement de cette Province a présenté une requête au parlement fédéral, demandant à être mise sur le même pied financier que l'Alberta. Le Premier Ministre du Manitoba ne demande pas le domaine public, les terres et minéraux de la province lorsque son territoire sera agrandi, il demande le même aide financier que celui qui est donné à cette province-ci.

Les Meilleures Conditions

Dans l'automne 1906, le gouvernement fédéral invita les Premiers Ministres des différentes provinces du Canada à assister à une conférence tenue à Ottawa en octobre de la même année.

Cette conférence fut accordée à la demande des anciennes provinces qui demandaient à être traitées aussi généreusement que l'avaient été les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, par le bill d'autonomie de 1905. Il faut faire remarquer ici qu'à cette occasion le Premier Ministre de la Colombie Anglaise, M. McBride, s'est plaint que le maximum des subsides possibles pour la Colom-

RAFINERIE D'OR AU CANADA

Le Canada va avoir sa raffinerie d'or, en rapport avec l'Hôtel de la Monnaie, à Ottawa. Les plans sont déjà prêts et l'édifice sera construit l'été prochain. C'est ce qui ressort d'une conversation avec M. A. H. W. Cleane, l'ingénieur chargé de la construction de la raffinerie.

M. Clean dit que la raffinerie coûtera environ $30,000, une fois construite, et que la Monnaie, qui fait déjà de la bonne besogne, pourra monnayer l'or aussi bien que l'argent et le cuivre. Seulement, le gouvernement ne s'occupera pas du raffinage de l'argent et du cuivre, parce qu'il ne veut pas faire concurrence aux raffineries existantes ou projetées dans le pays. Il ajoute qu'il y a, à la Monnaie d'Ottawa, des améliorations qu'on ne saurait trouver dans aucune autre.

Il y a trois choses à considérer, dans la la frappe de l'argent. Le coût, d'abord; puis le gouvernement veut que la frappe soit absolument nouveau siècle et qu'on dépense au Canada le plus fort montant de l'argent alloué. Or, sur les $100,000 destinés à l'achat de l'outillage, $75,000 ont été dépensés au Canada.

Les laminoires fonctionnent d'après un principe tout nouveau et donnent un bon rendement. Avec une machine de trente chevaux-vapeur, on met l'argent en feuilles de cinq dix millièmes de pouce.

Ce qu'il y a de beau, à la Monnaie, c'est que les diverses opérations se font toutes sur le même étage; coupe, laminage, ajustage, découpage, marque, trempe blanchissage, frappe et examen final.

19e. REGIMENT.

Alberta Mounted Rifles

Par un ordre du Département de la Milice, l'organisation du Régiment de Cavalerie ci-dessus est autorisé, et le Lieut.-Col. Belcher en est nommé le commandant.

Les Escodrons A B C et E, des Canadian Mounted Rifles sont absorbés dans cette organisation.

L'Escadron de St-Albert, sera dorénavant désigné comme l'escadron "D" du 19e. Alberta Mounted Rifles.

Le Camp annuel, aura lieu cette année, du 8 juin au 19 juin, et sera encore à Calgary. Nous sommes persuadés, que nos jeunes gens du Comté de St-Albert, qui ont si bien représentés les nôtres, au camp de l'année dernière, formeront dans le nouveau régiment, sous le commandement du Major DeBlois Thibaudeau, un des meilleurs escadrons.

Pour les chantiers.

Chaque matin, une dizaine d'hommes partent de la ville pour rejoindre le camp de M. Gaudet, sur la Rivière Pembina.

M. Gaudet a entrepris pour le compte du G.T.P. de faire autant de "ties" qu'il pourra en livrer dans le cours de l'hiver et de l'été.

C'est donc une bonne aubaine pour nos bucherons, qui à 10c. par tie, pourront se faire un très beau salaire.

Ceux qui désireraient prendre de l'emploie pour le compte de M. Gaudet pourront s'adresser à M. Detrait qui a ouvert un bureau de placement au No. 84 de la rue McDougall.

COIN FEMININ

"ENTRE AMIS"

Un titre engageant et qui ne sera cause d'aucune déception pour le lecteur.

"Entre Amis" est une série de lettres adressées par le R. P. Lalande à un ami de collège, M. Arthur Prévost.

Pour peu que nous nous tenions au courant de la vie intellectuelle et littéraire du Canada-Français, le P. Lalande n'est pas un inconnu pour nous. Nous le savons écrivain délicat, orateur distingué, si ces mots tout faits peuvent s'attribuer à cet esprit original, à cette personnalité nettement marquée, s'attaquant aux travers qu'un voisinage dangereux acclimatent chez nous, au grand risque de détruire la légendaire patriarchalité de nos moeurs.

La lecture de ces lettres nous laisse facilement deviner le tempérament moral du correspondant du P. Lalande. C'est l'histoire de beaucoup de nos jeunes gens de nos jours, avec ses faiblesses, ses entrainements, qui se déroule à travers les pages du livre.

Elle semble une chose hors de notre siècle, cette amitié admirable qui suit partout le jeune mondain, est sans cesse sur la brèche pour batailler contre l'emprise de cette âme chère par les sophismes modernes, reste souple et ferme, toujours affectueuse alors même qu'elle reproche les errements.

Ne croyez pas, parce qu'il sort de la plume d'un Père Jésuite, qu'Entre Amis, soit une série de lettres de direction sévère aptes seulement à être comprises par les personnes sur le chemin de la perfection.

Il y a des lettres pleines d'humeur, comme on en écrit... lorsqu'on est homme d'esprit, d'autres qui font songer à la tendresse inquiète d'une grande soeur; des lettres savantes qui m'ont fait plisser le front pour comprendre, et jusqu'à des conseils sur la mode! Il est vrai que le bon Père s'étonne un peu que l'on songe à s'adresser à lui en cette occurence.

"Me consulter sur ta toilette! y penses-tu? Depuis trois ans, la mienne se résume en une soutane qui n'a, pour tout bouton, qu'une corde qui l'attache à la ceinture, avec, sur la hanche, un noeud qui serre ferme, tient comme un noeud de matelot, et me donne l'apparence d'un sac attaché par le milieu. L'étoffe en est d'alpaga; et il paraît que par ce temps de novembre, ça ne donne pas la mine d'un homme qui a chaud. Un brave cultivateur de Saint-Michel que je rencontrai, hier, voyant ma soutane claquer au vent, comme un pavillon, tandis que je grelottais et soufflais asthmatiquement à travers mon rhume de cerveau, me dit sur un ton de compassion: "Mon p'tit frère, vous avez un habillement qué ben légearte!"

Cet habillement "légearte" gêne mon autorité d'arbitre dans l'art de s'habiller. Je suis fichu: "impossible désormais de passer mon doctorat ès élégance."

Le jeune Père, —la lettre est datée de 1884 — ne dresse pas moins des préceptes qui permettront à son ami d'acquérir une "beauté virgilienne."

Comme le bon Père pourrait me reprocher d'avoir citer seulement ce passage--si spirituel soit-il —qui ne donnerait qu'une faible idée de son livre, je termine par cette lettre, la première d'"Entre Amis":

Maison St-Joseph,
Sault-au-Récollet,
5 novembre, 1881.

Mon cher Ami,

C'est fait! Me voilà dans ma petite chambre de Jésuite, encore tout étourdi du bon coup qui m'a frappé. Ne crois pas que j'y aie trouvé tout le calme que j'attendais.

J'avais compté, en fermant sur moi la porte du noviciat, mettre fin aux luttes dont tu as été le témoin depuis deux mois. Je pensais, hier soir, laisser sur le seuil le personnage qui joue en nous le rôle de l'opposition. Point du tout. Il m'a suivi. Je ne l'ai jamais senti si près, si tenace, si agressif, si violent. Il m'a empêché de dormir toute la nuit. Il proteste, quand je remercie Dieu de la grâce qu'il m'a faite; il repousse ce que je demande: il redemande ce que j'ai repoussé; il maudit ce que j'aime. et quand je me dis, pour me calmer, que ma vie est enfin fixée, il me crie que tout est à recommencer. Quand je m'affirme que je suis heureux et commence à goûter mon bonheur, il fait faillir mille regrets et se met à pleurer.

Heureusement, en me jetant dans les bras de Notre-Seigneur, j'ai bien senti qu'il ne se reculait pas pour me laisser tomber. Et comme il est plus fort que toutes les oppositions, il me gardera. Oh! mon cher Arthur, comme Dieu fait de bonnes choes en nous, quand seulement on le laisse faire".

Magali.

La Guitare

Je me rappelle encore une vieille guitare,
Aux accords enjoués, riches et pénétrants,
Qu'enfant aux longs cheveux, J'écoutais les yeux grands,
L'âme déjà ravie en une ivresse rare.

Toujours il m'est resté dans l'être je ne sais
Quel persistant frisson d'extase ou d'harmonie,
Et le songe lointain d'une fête infinie
Au coeur, où depuis lors tant de maux sont passés.

Celle qui de ses doigts fervents pincait les cordes,
S'en est allée un jour pour le ciel des élus;
La guitare en bois fin n'a chanté jamais plus...
Pour elle on eût des soins pleins de miséricordes.

Et nous avons crû tous, ô morte de jadis,
Qu'après ce long soupir d'agonisant qui navre,
Tu nous a laissé d'elle que le cadavre,
Son âme ayant suivie la tienne au paradis.

ALBERT LOZEAU.

PETIT COURRIER.

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

SOURIRE GRIS. —A la grande question, la réponse est facile: c'est le genre obligé. Donc, résignez-vous, résignons-nous!...

Je ne me plains pas de cette proximité qui me vaut d'aussi charmants souvenirs.

Vos félicitations sont transmises avec plaisir à Rose de Provence. Cette compatriote n'habite pas le Nord-Ouest, mais la Province de Québec. Il n'y a pas d'indiscretion à vous apprendre qu'un roman dû à sa plume est sous presse, au moment où j'écris; bientôt nous applaudirons à son succès.

A quoi je les reconnais? A leur esprit de critique finement malicieuse, à la sympathie affectueuse avec laquelle elles viennent à moi. Espérez-vous me faire dire des malices?

C'est vrai! le tour enjoué de la lettre m'a frappé: J'en déduis que votre ciel s'est éclairci, et je m'en réjouis. A bientôt, aussi gaiement.

JEUNE INSTITUTRICE. — L'article n'est pas oublié, vous le lirez bientôt. J'ai dû accuser réception des très intéressants livres reçus ces temps derniers, ce qui l'a retardé.

La dignité est une vertue indispensable à la femme, il n'est pas de raison qui puissent vous le faire oublier. Ce n'est pas au nom de cette amitié, qui me touche, que vous me ferez dire le contraire, ma pauvre petite! L'excès de fierté est préférable. Qui vous prouve, d'ailleurs, que cette démarche réussirait? La situation m'apparaît moins critique que votre imagination se plaît à vous la représenter. Restez digne, j'ai le pressentiment que vous n'avez pas à le regretter.

J'aurais, peut-être, une proposition à vous soumettre relative à la troisième partie de votre lettre. Où devrais-je vous la faire parvenir? En écrivant, mentionnez les qualités de vos diplomes.

MIRA. — L'écriture ressemble à une autre... qui n'est pas féminine... glissons! Avouez que vous avez juré de prendre ma science ménagère et culinaire en défaut? Ce qui ne serait pas impossible! Cette science n'est pas assez courte cependant, pour m'empêcher de répondre à vos questions.

1o. La formule de votre empoi est parfaite, seulement, il faut pour obtenir ce brillant à vos faux cols, vous servir d'un fer spécial, arrondi de ses extrémités; et, en frottant, ne jamais revenir, c'est-à-dire, aller toujours de droite à gauche. 2o. Vous dégraisserez cette brosse avec du son sec, ou, si vous avez de la patience, en vous servant d'une feuille de papier blanc pliée à l'angle d'une table; vous brossez jusqu'à ce que le papier reste vierge. 3o. Les rognons de porc s'accomodent comme ceux de boeufs. 4o. Le fromage de tête se prépare "économiquement et pratiquement" en mettant bouillir la tête de porc, nettoyée au préalable, dans une casserole remplie d'eau pour qu'elle baigne. Mettez dans cet eau, sel, poivre, persil séché, laurier, sarriette, oignons, carottes et d'autres épices, si vous en avez. Laissez cuire jusqu'à ce que la viande se détache des os. Découpez en lames minces, mettez dans un plat creux; faites réduire un peu de la cuisson que vous verserez pour achever de remplir le plat.

4o. Pour obtenir cette légèreté à vos gâteaux, faites usage d'une poudre à lever, dans la proportion indiquée par la direction. 5o. La farine dans cette crême permet d'employer moins d'oeufs, mais elle enlève à la délicatesse de cette friandise. Est-ce tout?

La forme est spirituelle... comme toujours! Je ne vous ai pas deviné, vous savez!

LUCIENNE. — J'ai souvenance que quelqu'un d'aussi charmant aspect épistolaire est déjà venu frapper à notre porte.

C'est très loin, en effet, je comprends que vous hésiterez à faire parcourir cette distance à l'"enveloppe frêle." Et, c'est moi qui perd!

Cette Magali du "Journal de Françoise" et celle qui signe au bas de ces lignes sont bien la seule et même personne, à laquelle vous êtes fort sympathique.

ETOILE DU NORD. — Nous avons déjà deux Etoiles —l'une française, l'autre latine — afin d'éviter une confusion, voulez-vous faire choix d'un autre pseudo aussi joli?

Vos encouragements sont précieux. Je n'espère pas un début aussi encourageant. Il est triste de penser que des jeunes filles canadiennes-françaises ne savent pas lire le français. J'en sais qui ont appris à déchiffrer notre langue pour se joindre à notre groupe ami, N'est-ce pas la meilleure des récompenses?

Les correspondantes sont de diverses nationalités: Canadiennes-françaises, françaises, belges, suissesse.

Je ne pourrais vous donner ce renseignement aujourd'hui, s'il vous est d'utilité je tâcherai de me le procurer.

M. B. C. —Votre lettre m'est parvenu trop tard, vous l'avez sans doute deviné, la semaine dernière, en lisant la petite note. J'ai adressé où vous me dites: tout est donc arrangé. Rappellez-moi au souvenir de votre soeur.

"ENTRE AMIS"

Lettre du P. Louis Lalonde, S. J. à son ami
Arthur Prévost.
Dixième mille.
Montréal.
Imprimerie du Sacré-Coeur.

Curieux Concours.

La maison Gariépy & Lessard avait institué un curieux concours la semaine dernière. Il s'agissait de deviner combien de cigares se trouvaient dans une des vitrines, laquelle en était remplie. Les heureux gagants furent M. C. Johnson, M. McQuaid et M. O. J. Forbes, qui arrivèrent le plus près du nombre de cigares contenue dans la vitrine, 1,250.

TERRIBLE CHATIMENT.

Un journalier de la ville de X... avait pris la croix de tempérance pour six mois. Il disait: "Si jamais je recommence la vie que j'ai menée autrefois, que Dieu me punisse." Il fut fidèle à son engagement. Son temps expiré, tout joyeux d'avoir tenu parole au Bon Dieu et du bonheur que ses six mois de sobriété lui avait procuré ainsi qu'à sa famille, il se félicitait devant ses camarades.

Les infâmes!...

"Bravo! lui dirent-ils. Viens prendre un coup. Tu mérites bien ça pour avoir tenu parole; et puis, ce que tu dois avoir soif après six mois de tempérance! allons, viens fêter ça".

Il refuse. On réitère l'invitation; il résiste. On le presse; il tient bon. On se moque de lui... Il fléchit, il balbutie. On le prend sous le bras; il cède, se laisse entrainer. Il voulait ne prendre qu'un coup, il en prit deux, cinq, s'enivra. Tous ensemble ils partirent du cabaret vers les onze heures, pour regagner le logis. En chemin, notre homme ne pouvant plus marcher, tomba près d'un mur, où ses compagnons l'abandonnèrent. C'était dans la nuit du jeudi au vendredi, 30 novembre; il gelait très dur cette nuit. L'ivrogne resta étendu sur la route une couple d'heures, exposé au froid. Sortant enfin de son lourd sommeil, il se traîna vers un poste de police qui n'était pas loin. Il demanda une voiture pour rentrer chez lui. "S'il en passe une, on vous y mettra." On ne songea pas s'assurer s'il n'avait quelque membre gelé. on le plaça auprès du poêle, pour qu'il se réchauffa! La chaleur acheva l'oeuvre du froid.

Vers les cinq heures, comme aucun cocher ne passait, on en demanda un qui conduisit le journalier chez lui. Celui-ci bien dégrisé, ne put descendre sur ses jambes, qui ne le portaient plus; ses pieds étaient gelés, ses mains aussi. Il se traîna sur ses genoux et sur ses coudes avec des douleurs atroces. On le mit au lit, et quelques jours plus tard le chirurgien lui enlevait les deux mains, un pied et une partie de l'autre pied.

Le malheureux voudrait mourir. Imaginez donc l'horreur de la situation, être à la tête d'une nombreuse famille, être obligé de gagner la vie d'une femme et de plusieurs enfants, et n'avoir plus de mains ni de pieds! C'est affreux.

Infâmes amis!

P. HUGOLIN, O.F.M.

LE PAS REVELATEUR.

"Dis-moi comment tu marches je te dirai qui tu es," telle est la formule d'une nouvelle école de psychologues.

D'après eux, il y a quatre types de pas.

Les petits pas précipités appartiennent aux gens superficiels, aux pessimistes, intellectuels et aux femmes frivoles. Les petits pas lents désignent des âmes simples sereines. Les grands pas lents marquent la volonté réfléchie, le calcul opiniâtre. Les grands pas rapides indiquent l'ardeur, la décision prompte, l'humeur batailleuse, l'esprit combatif.

Les gens entreprenants, confiants, en eux-mêmes, décidés, marchent droit et frappent le sol du talon, les gens rusés, traîtres, les diplomates décrivent des courbes sinueuses; les découragés, les mélancoliques, traînent les pieds: les énergiques tendent le jarret; les nonchalants se dandinent, et les timides rasent les murs.

Quant aux avares, si nous en croyons cette philosophie péripatéticienne, ils ne marchent pas dans l'impossibilité ou ils sont de supprimer le premier pas, celui qui coûte.

LE DRAPEAU CARILLON-SACRE-COEUR.

"La Croix," de Montréal, voudrait profiter des grandes fêtes qui auront lieu à Québec durant l'été prochaine, à l'occasion du tricentenaire de la fondation de la ville et de l'inauguration du monument de Monseigneur Laval, pour faire adopter "officiellement", le drapeau Carillon-Sacré-Coeur, comme drapeau national de la race canadienne-française!

Pauvre gens, ils ne cesseront donc jamais de vouloir donner des cauchemars à leurs compatriotes!

THE ACME CO. LTD.
Coin Jasper et deuxieme rue.

Le Courrier de l'Ouest

Fondé en 1905 **Hebdomadaire**

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT—Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1 par an; Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au : Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

Jeudi, 5 Mars, 1908

Grains de Semence

Joseph Read & Co., marchands de grains de Summerside, I. P. E., ont fait un contrat avec l'acheteur du département de l'Intérieur, pour fournir au gouvernement 30,000 minots d'avoines de semence, qui seront distribuées dans les Provinces de l'Ouest.

Il est stipulé dans le contrat, que ces avoines devront être livrées à St-Jean, N.-B., avant le 12 de mars.

On nous dit que les fermiers de l'Ile du Prince Edouard ont une quantité considérable d'avoines de première qualité, et qu'ils font des efforts pour les placer sur le marché de l'Ouest.

A cette saison, les transports sont si difficiles entre l'Ile du Prince Edouard et la terre ferme que le département de l'Intérieur hésite à dépendre exclusivement de cette source d'approvisionnement, pour subvenir aux besoins des colons de l'Ouest.

Le temps presse pour transporter les grains de semence vers l'Ouest. Le moindre retard qui pourrait se produire dans le transport serait la cause de pertes considérables, pour les colons et pour le pays.

Ile du Prince Edouard

Nous tenons de bonne source que la province de l'Ile du Prince Edouard donnera une majorité libérale aux prochaines élections générales.

Aux élections de 1904, sur quatre députés, les électeurs de cette province avaient élu trois conservateurs et un libéral.

La disparition de Sir Louis Davis de l'arène politique à cette époque, fut une des causes principales de la désorganisation du parti libéral dans la Province.

Depuis les dernières élections, le parti libéral s'est réorganisé et ses chefs nous promettent une victoire complète.

Le Nord

Durant la session 1906-1907, le sénateur Davis de Prince Albert, Saskatchewan, avait fait accepté une résolution au Sénat, demandant la formation d'un comité qui devrait s'enquérir sur les ressources, des régions qui n'ont été qu'imparfaitement explorées, dans le nord du Dominion.

Ce comité a siégé plusieurs jours, et des explorateurs les plus distingués sont venus donner le récit de leurs explorations et en même temps faire connaître les richesses de cette partie du Canada.

L'Hon. M. Oliver, ministre de l'Intérieur, a cru rendre service à son pays, et surtout à cette partie du pays qui lui est si chère, en faisant publier le rapport de ce comité et en le faisant distribuer à l'étranger.

Ceux qui désirent se procurer un de ces rapports n'ont qu'à écrire au département de l'Intérieur pour en faire la demande.

Lettres Parlementaires

(De notre correspondant).

Ottawa, 18 février, 1908.

A la séance d'hier l'après-midi, et durant une grande partie de la séance du soir, les députés de l'Ile du Prince Edouard ont péroré sur la question de l'Intercolonial.

Les député de Queen's, I. P. E., de Prince, I. P. E., les Hons. Messieurs Martin, MacLean, et Lefurgey ont condamné la politique du Gouvernement Laurier en rapport avec ce chemin de fer, dans l'Ile du Prince Edouard. Monsieur Hughes, député de King's, I. P. E., et le Ministre des chemins de fer, l'Hon. M. Graham, ont démontré à la Chambre que les trois députés conservateurs de l'Ile du Prince Edouard n'étaient pas sincères, dans leurs attaques contre le gouvernement, mais qu'en prévision des élections prochaines ils cherchaient à faire du capital politique.

Les députés conservateurs de l'Ile accusent le Gouvernement de ne pas dépenser, pour la partie de l'Intercolonial qui se trouve dans l'Ile, un montant égal, toutes proportions gardées, à celui dépensé pour l'Intercolonial dans les autres provinces.

Ces messieurs voudraient que le Gouvernement sillonne leur Isle d'embranchements de chemins de fer, qui viendraient se rattacher à la ligne principale.

Au moment de l'entrée de l'Ile du Prince Edouard dans la Confédération, dit M. Martin, cette Province avait plus de milles de chemin de fer qu'aucune des autres provinces, à la même époque.

Depuis, dit le député de Queen's, le Gouvernement a construit lui-même, ou encouragé la construction de chemins de fer, avec des subsides fédéraux, dans toutes les autres provinces, sans rendre justice aux fréquentes réclamations de la Province de l'Ile du Prince Edouard.

M. Hughes, député de Kings et l'Hon. M. Graham, ministre des chemins de fer ont démontré facilement à la Chambre combien les prétentions des députés de l'Ile du Prince Edouard, assis à la gauche de l'Orateur, sont inexactes, et fallacieuses.

D'abord l'Hon. Ministre des Chemins de fer reproche sévèrement aux députés conservateurs de l'Ile du Prince Edouard de faire du Provincialisme. Il s'objecte, en principe, contre cette tendance dangereuse qu'ont quelques députés de rapetisser certaines questions nationales pour satisfaire leurs ambitions politiques, dans leurs provinces respectives.

La question de transports doit être discutée et encouragée, au point de vue de l'intérêt général de toutes les provinces du Dominion, et non pas dans l'intérêt d'une seule province.

Du reste, l'Hon. M. Graham a prouvé que le Gouvernement, depuis 1896, avait fait plus pour développer les voies de transport dans l'Ile du Prince Edouard, que les conservateurs durant les dix-huit années de leur administration.

En premier lieu, le Gouvernement, durant les onze dernières années, a pratiquement reconstruit en entier toute la ligne principale.

Depuis 1879, le montant dépensé par les gouvernements conservateurs, pour la construction des chemins de fer sur l'Ile du Prince Edouard a été de $340,650, et durant les onze années de l'administration libérale, depuis 1896, il a été dépensé par le gouvernement, pour les mêmes fins, $3,550,000.

M. Hughes, député de Kings, I. P. E., fait remarquer à ses collègues de l'Ile du Prince Edouard que depuis l'entrée de leur Province dans la Confédération, les conservateurs n'ont construit que onze milles de nouveaux Chemins de fer dans l'Ile, tandis que les libéraux en ont construit 60 milles.

Le Gouvernement actuel, dit encore M. Hughes, a pratiquement reconstruit le chemin, tel qu'il était à l'arrivée du parti libéral au pouvoir en 1896. Le même Gouvernement a considérablement augmenté les facilités du terminus Summerside, construit des gares nouvelles à Alberton et Tignish, amélioré le port de Georgetown, construit les embranchements de Belfast, Murray, Harbour et Montague, et, en plus, construit un des ponts de chemins de fer les plus considérables du Dominion, à Hillsboro.

Pour toutes ces raisons, le député de Kings, M. Hughes, refuse de s'associer avec les trois autres députés de l'Ile du Prince Edouard, pour condamner la politique des chemins de fer et transports dans sa Province.

M. Hughes s'élève au-dessus du Provincialisme de ses collègues, pour rendre justice au Gouvernement Laurier, qui a considérablement amélioré les voies de transports de sa Province depuis son avénement au pouvoir.

Ce débat clos, M. Monk, député de Jacques Cartier, a voulu, lui aussi, se donner un peu de gloriole vis-à-vis des électeurs de son comté.

Il a demandé au Gouvernement d'adopter le système de distribution gratuite des matières postales, dans tous les districts contigus aux grands centres, naturellement en indiquant tout spécialement la ville de Montréal.

Il est inutile d'ajouter que cette motion de M. Monk a été présentée à la Chambre uniquement dans le but de jeter de la poudre aux yeux des électeurs de Lachine, qui se trouve dans le comté du député de Jacques Cartier.

L'Hon. M. MacLean, le député de South York, le "People's Billy" qui, comme M. Monk représente un comté, qui comprend les faubourgs ou plutôt les districts adjacents aux faubourgs de la ville de Toronto, a secondé la motion du député de Jacques Cartier.

L'Hon. Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre, en l'absence de M. Lemieux, Ministre des Postes, a répondu au député de Jacques Cartier que le Gouvernement avait déjà établi pratiquement le service préconisé par l'Hon. M. Monk, en établissant dans tous les centres un peu considérables un service de distribution gratuite des matières postales.

Cependant, dit le Premier Ministre, nous ne voudrions pas commettre une injustice, pas même pour faire plaisir au député de Jacques Cartier, en établissant un service de cette sorte à Lachine.

Ce n'est pas, dit Sir Wilfrid, parce que le comté de Jacques Cartier a commis la faute d'élire mon Honorable ami, Mr Monk, au lieu de l'Hon. M. Boyer, qu'elle n'a pas eu la distribution gratuite des matières postales. Je ferai remarquer à cette Chambre, dit le Premier Ministre, avec tout le respect dû à mon Hon. ami M. Monk, que le comté de Jacques Cartier a déjà été assez puni pour la faute qu'il a commise, sans lui en infliger une nouvelle.

Si Lachine n'a pas eu ce service postale, comme Mile End et Maisonneuve l'ont eu, c'est qu'elle ne rencontrait pas les conditions exigées par les règlements postaux.

A tout évènement, dit Sir Wilfrid, je crois que le Ministre des Postes est à préparer de nouveaux règlements postaux qui seront soumis au parlement avant la fin de la présente session, et qui, espérons-le, rencontreront, plus ou moins, les suggestions des Hons. députés qui ont pris part à la discussion.

Le même M. Monk a fait une autre motion, demandant au gouvernement d'employer sur les travaux publics, les jeunes étudiants en matières techniques, afin qu'ils puissent compléter par la pratique les études théoriques universitaires.

M. J. D. Reid, député de Grenville, a appuyé la motion du député de Jacques Cartier.

Ces deux Hons. députés ont fait des discours assez longs, pour vanter une politique des plus recommandables, et que le Gouvernement s'est toujours efforcé de mettre à exécution.

L'Hon. M. Brodeur, Ministre de la Marine, a convaincu la Chambre que dans son département, chaque fois que cette pratique a été possible, elle a été suivie.

"Il a aussi réfuté énergiquement certaines attaques injustes faites par M. J. Reid, député de Grenville, concernant des nominations qui ont été faites dans la ville de Prescott.

Pour terminer la journée de lundi, M. Uriah Wilson, député de Lennox, a contribué le débat sur la motion de M. Cockshutt, concernant l'opportunité de la restriction de l'immigration au Canada. Nos amis les conservateurs, du fait qu'il y a eu quelques sans-travail à soutenir durant l'hiver, concluent que le Gouvernement devrait cesser d'encourager l'immigration vers le Canada.

Le Gouvernement ne voit pas la chose du même oeil, et suivant nous il a raison.

L'Hon. M. Oliver, qui connaît mieux que tout autre, les besoins de l'Ouest opposé à cette politique d'exclusion de nos adversaires, une politique beaucoup plus sage de restriction.

Les ordres sont donnés de son département, de solliciter dans les vieux pays tous ceux qui veulent venir chez nous pour se livrer à l'agriculture, au service dans les maisons privées, ou encore à la construction des chemins de fer et des canaux.

Ottawa, 19 février, 1908.

Au commencement de la séance de mardi, l'Hon. M. Oliver a présenté, à la Chambre un bill pour amender la loi de l'irrigation. Ce bill a été lu une première fois.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette loi, quand elle sera discutée à sa seconde lecture.

C'est à la même séance que le Ministre de l'Intérieur a mis devant la Chambre, sa résolution demandant que des terrains du Gouvernement soient accordés aux volontaires sud-africains, en récompense des services qu'ils ont rendus à l'Empire, en 1899-1901 ou 1902.

Cette résolution sera discutée mardi le 25 courant.

Après les réponses des ministres aux députés, M. W. F. MacLean, député de York Sud a proposé la seconde lecture du Bill No. 6, pour amender la loi des chemins de fer.

Ce bill de M. MacLean a pour but de faire disparaître une inégalité qui existe entre les compagnies de chemins de fer, et les expéditeurs.

Aujourd'hui, si les expéditeurs ou les receveurs de marchandises ont l'usage d'un wagon pour un temps plus long que celui indiqué dans les règlements de la compagnie, une taxe leur est imposée. D'un autre côté, les compagnies de chemins de fer ne sont pas tenues de délivrer les marchandises dans un temps prévu.

C'est cette inégalité, cette injustice, que M. MacLean veut faire disparaître.

En commençant ses remarques, le député de York Sud, démontre l'importance de la loi des chemins de fer, pour nos populations.

Il admet que la commission des chemins de fer, créée par le Gouvernement Laurier, a rendu des services considérables aux gens du peuple et au commerce, mais il voudrait voir ses pouvoirs plus étendus. Il trouve que notre loi des chemins de fer, n'est pas assez définie, et qu'elle ne compare pas avantageusement avec la loi des chemins de fer adoptée par l'Etat de New York, durant l'année dernière.

Le bill de M. MacLean est peut-être une des mesures les plus importantes pour l'Ouest, qui soit venu devant la Chambre. La discussion soulevée par le projet de loi a été, excessivement intéressante et devra amener un résultat avantageux pour le public.

Dans le cours de ses remarques, M. MacLean, a porté une accusation sérieuse contre les grandes compagnies de chemins de fer canadiens. Le député de York Sud affirme que ces compagnies, largement subventionnées par les gouvernements et les municipalités canadiennes, emploient la majeure partie de leurs locomotives et de leurs voitures pour faciliter les expéditions de marchandises américaines.

M. Hugh Guthrie, député de Willington-Sud, admet le principe du bill, mais il ne croit pas qu'il soit nécessaire de légiférer davantage. Notre loi des chemins de fer, dit-il, telle qu'elle existe aujourd'hui dans nos statuts, donne les moyens nécessaires pour prévenir les abus mentionnés par le député de York Sud.

Suivant lui, la commission des chemins de fer a tout les pouvoirs, pour empêcher

LETTRE PARLEMENTAIRE

(Suite).

que des injustices soient commises par ces compagnies. Les griefs que M. MacLean veut faire disparaître, par son bill, sont dans le moment à l'étude par nos commissionnaires canadiens. Ils en seront venus à une décision bientôt, et ils établiront de nouveaux règlements qui, sans aucun doute, donneront justice aux intéressés.

M. Guthrie prétend que les compagnies de chemins de fer font tout en leur pouvoir pour suivre la marche du progrès prodigieux, qui s'est produit au Canada durant les dix dernières années.

Pour ne donner qu'un exemple, à l'appui de son assertion, M. Guthrie dit à la Chambre que le Grand Tronc, de janvier au 31 octobre 1907, a construit et acheté pour le service du fret seulement 4,950 nouveaux wagons.

Dans les derniers 22 mois, le Canadian Northern a augmenté son service de fret de 6,551 wagons.

M. J. D. Smith député de Westworth a appuyé fortement le bill de M. MacLean.

A l'appui de son argumentation il a lu à la Chambre des lettres de commerçants importants de l'Ouest se plaignant de la difficulté qu'ils éprouvent à avoir les facilités nécessaires pour recevoir et expédier leurs marchandises.

M. Turiff, député d'Assiniboine Est, a aussi appuyé le bill de M. MacLean. Il affirme que les idées émises par le député de York Sud sur cette question sont celles qui sont dans le public aujourd'hui.

Le commerce, l'agriculture dans l'Ouest ont souffert considérablement du manque de facilités de transport durant les deux ou trois dernières années. Si la commission des chemins de fer doit s'occuper de rectifier ces détails de l'administration des chemins de fer, elle devra être considérablement augmenté et recevoir de nouveaux pouvoirs. M. Turiff fait remarquer avec beaucoup de vérité que ce ne sont pas tant les wagons à marchandises qui manquent mais que ce sont les locomotives.

M. Turiff n'est pas prêt à dire si la commission des chemins de fer a tous les pouvoirs nécessaires pour empêcher les abus que M. MacLean veut faire disparaître par son bill. Il ne le croit pas. Dans tous les cas, dit le député d'Assiniboine Est, si la commission a ces pouvoirs, elle ne les exerce pas.

MM. Shaffner, député de Souris, Lennox, député de Simcoe Sud, ont appuyé le principe du bill et notre ami M. Roch Lanctot, député de Laprairie et Napierville, dans un joli discours en français a aussi donné son appui au projet de loi MacLean, du moins en partie.

M. Lanctot fait remarquer à la Chambre que le bill de M. MacLean ressemble beaucoup à celui qu'il a présenté lui-même à la dernière session. En effet, on dirait que ce bill a été copié sur le mien, dit-il, sauf la première clause que je ne puis pas accepter, parce qu'elle ne me semble pas pratique.

D'après le bill de M. MacLean les compagnies de chemin de fer seront obligés de faire parcourir une distance d'au moins cinquante milles par jour à leurs chars de fret. A ce propos, M. Lanctot fait remarquer à la Chambre que l'année dernière une expédition de foin qu'il a faite à pris, du 3 de février au 14 février, pour faire vingt milles. Il pourrait citer des centaines de ces exemples, qui se sont produits dans son pays.

Le Dr Sproule député de Grey Est, M. Crawford, député de Portage la Prairie, M. Taylor de Leeds, ont tous reconnus l'opportunité du bill et lui ont donné leur appui.

L'Hon. M. Graham, le Ministre des Chemins de Fer, dit qu'il se félicite d'avoir été présent à une discussion non seulement intéressante, mais des plus instructive.

La question des transports, dit l'Hon. M. Graham, est la question fondamentale du commerce.

L'aide que les gouvernements ont donné aux chemins de fer canadiens n'a pas été pour créer des dividendes aux compagnies, mais pour permettre aux producteurs d'écouler leurs produits sur les grands marchés, et leur faire obtenir des prix rémunérateurs.

Nous avons jusqu'à aujourd'hui payé aux compagnies de chemins de fer $128,827,649 de l'argent du trésor fédéral. Les gouvernements Provinciaux ont donné $35,123,130; les municipalités ont souscrits $17,346,633. En tout $181,298,413. Mais il a été fait encore plus pour nos voies ferrées. Nous avons donné pour aider à leur construction 52,182,063 acres de nos plus belles terres, nous avons construit nous-mêmes 1,890 milles de chemins de fer au prix de $101,000,000. Nous avons en plus garanti les débentures des compagnies de chemins de fer pour au moins $100,000,000.

Voilà! pour un pays de 6 millions et demi d'habitants, nous avons certainement fait beaucoup pour améliorer nos voies de transports.

Le ministre des chemins de fer fait remarquer que le Canada est le pays qui a le plus de milles de chemins de fer, par rapport à sa population.

Le ministre des chemins de fer admet qu'il y a des abus et des injustices de commis, mais il affirme qu'il y en a des deux côtés. Les compagnies ne sont pas les seules coupables, mais les expéditeurs sont aussi souvent en faute.

Cette question des transports, dit l'Hon. M. Graham, à cause de son importance, est une question qui doit être étudiée froidement et strictement au point de vue commercial. Les deux parties en cause doivent être protégées, et le ministre des chemins de fer rappelle à la Chambre, que c'est pour distribuer cette protection impartiale que la commission des chemins de fer a été établie.

Il reconnaît que cette commission n'a peut-être pas eu encore le temps de donner toute la mesure de son importance.

Mais le gouvernement est anxieux de lui donner tous les pouvoirs dont elle aura besoin, pour rendre justice à toutes les parties intéressées.

Les pouvoirs de cette commission seront étendus durant la présente session, comme l'a fait prévoir le discours du trône. Son personnel sera augmenté considérablement et à mesure que le progrès du pays, et l'augmentation de la production l'exigera, cette commission recevra l'attention du gouvernement.

L'Hon. R. L. Borden, en réponse au ministre des chemins de fer, reconnaît l'importance de la question devant la Chambre et il base son argumentation sur le fait que la commission des chemins de fer, telle que constituée aujourd'hui n'est pas suffisante pour remplir tous les devoirs qui lui sont imposés. Il croit avec le ministre que toutes les questions de détails et d'administration à régler, concernant la question des transports, ne peuvent l'être que par une commission comme celle que nous avons aujourd'hui. Le Parlement ne devrait pas avoir à s'occuper de ces détails.

Il blâme le gouvernement de ne pas avoir donné à la commission les pouvoirs nécessaires, et l'étendue suffisante, pour empêcher les abus criants dont se plaint le public.

Monsieur Lake de Qu'appelle et M. Herron de l'Alberta, ont ajouté quelques remarques tous les deux pour appuyer le bill, et M. MacLean a clos ce débat si intéressant, qui a pris toute la journée de mardi.

Le député de York Sud fait remarquer qu'après avoir entendu ce qui a été dit à la Chambre, qu'il est plus convaincu que jamais de la nécessité qu'il y a d'établir plus définitivement le principe qui doit guider la commission des chemins de fer. Cependant il n'est pas prêt à admettre, comme quelques-uns des orateurs de la journée l'ont déclaré, que toutes les questions en rapport avec l'administration des voies de transport devraient être réglées par une commission indépendante. Pour lui, le Parlement est le tribunal devant lequel toutes les questions fondamentales doivent être appelées et discutées.

Il veut bien attendre les nouveaux règlements que le ministre des chemins de fer promet de mettre devant la Chambre, à une date rapprochée, avant de prendre une décision, mais il ne voit pas d'autres moyens d'atteindre le mal et de le guérir, qu'en passant des lois directes en Parlement.

J'accepte l'ajournement du débat, dit le député de York Sud, quand à mon bill je ne sais pas encore ce qu'il deviendra; pour le moment ce point n'est pas réglé.

Je consens volontiers à l'ajournement, dit M. MacLean, car je désire que le Ministre des chemins de fer ait l'opportunité de de placer devant la Chambre ses nouveaux règlements en voie de préparation.

Ottawa, 20 février, 08.

Mercredi dernier, M. Monk, député de Jacques Cartier, a déposé devant la Chambre une motion demandant au Gouvernement de prendre des mesures immédiates, pour faire disparaître sur les routes publiques les barrières installés par la commission des chemins à barrières, dans la Province de Québec. Dans cette occasion, comme dans plusieurs autres déjà, le député de Jacques Cartier a parlé pour la galerie, sachant très bien que cette question n'est pas du ressort du Gouvernement Fédéral, puisque la commission des chemins à barrières existe en vertu d'une charte provinciale.

Du reste, tant que M. Monk, et M. Léonard, député de Laval, qui a appuyé la motion du député de Jacques Cartier, n'auront pas un système plus pratique à offrir, pour l'entretien des routes conduisant aux grands centres, tels que Montréal et Québec, c'est inutile de demander l'abolition de ces barrières de péage.

Sir Wilfrid a répondu avec beaucoup de justesse dans le cas que le Gouvernement d'Ottawa ne pouvait pas intervenir en premier lieu, malgré qu'il eût garanti les débentures de la compagnie.

Seulement si des ouvertures étaient faites à son Gouvernement, par les parties intéressées, qu'ils serait prêt à les prendre en considération, et d'essayer de rencontrer leurs vues.

Le fait que le Gouvernement Fédéral soit porteur des débentures de la commission des chemins à barrières, n'est pas une raison justifiable pour lui d'intervenir dans une proposition telle que celle déposée à la Chambre par M. Monk.

Ce n'est pas au créanciers à aller trouver son débiteur pour lui proposer un règlement de compte.

L'Hon. Premier Ministre a offert un amendement à la motion du député de Jacques Cartier, dans le sens que je viens d'indiquer, c'est-à-dire qu'il sera prêt à recevoir, et à considérer toutes ouvertures qui lui seraient faites par le Gouvernement provincial, dans le but de faire disparaître les obstacles qui, jusqu'à aujourd'hui, ont empêché l'abolition des barrières sur les routes publiques dans l'Ile de Montréal.

Ce débat a été fait en français, et nous a donné l'occasion d'entendre pendant plus d'une heure, plusieurs de nos jeunes députés canadiens d'origine française de la Province de Québec.

Monsieur Léonard, député de Laval, l'Hon. M. Lemieux, ministre des postes, M. Robitaille, du comté de Québec, l'Hon. M. Brodeur, ministre de la marine, Messieurs Ethier, député des deux Montagnes, Boyer, de Veaudreuil, et Rivet d'Hochelaga, ont parlé sur la motion de M. Monk.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de regretter que nos députés de la province de Québec ne prennent pas part aux débats plus souvent. La connaissance peu approfondie qu'ils ont de l'Anglais les en empêche, sans doute.

C'est malheureux! Notre députation de la Province de Québec est composée d'hommes de talent, et les discussions parlementaires ne pourraient être que plus intéressantes, et plus instructives, si les députés de Québec s'y mêlaient plus souvent.

M. H. A. Ward, député de Durham, demande qu'une copie des documents et de la correspondance en rapport avec le procès et la condamnation d'un nommé Frédéric Blunden, pour vol de bestiaux à MacLeod, dans la province de l'Alberta, soient déposés devant la Chambre.

Pour justifier sa demande, M. Ward dit que depuis que le procès a eu lieu, des preuves ont été trouvés qui prouveraient l'innocence du condamné.

Ce nommé Blunden fut condamné à MacLeod en 1904, à la suite d'un procès qui fut fait à un homme Train, pour la même offense.

Ce dernier avait été surpris par la Police à cheval, lorsqu'il était occupé à tuer des bestiaux, qui ne lui appartenaient pas, mais qui étaient la propriété de M. Laur de Calgary. A cette époque, Train prétendit que c'était une erreur de sa part, mais après avoir passé deux mois en prison, il déclara qu'il avait acheté ces bestiaux de Blundel. Sur cette déclaration, Blunden fut condamné à 10 ans de pénitencier.

M. Ward affirme que l'opinion public dans le district est convaincue que Blunden a été traité injustement.

Ses amis ne demandent pas que l'accusé soit pardonné, mais ils sollicitent qu'un nouveau procès lui soit accordé, afin que les nouveaux témoignages soient reçus.

Le Ministre de la Justice, M. Aylesworth, a fait remarqué à la Chambre que le cas, qui les occupe, est un entre cent qui viennent devant le Département de la justice.

Il ajoute qu'il a examiné les témoignages donnés dans cette cause avec le plus grand soin. Il a reçu des rapports confidentiels de deux juges, en rapport avec cette cause.

Comme il l'a déclaré plusieurs fois, le Ministre de la justice s'objecte fermement, à rendre publics des rapports confidentiels, qu'ont été obtenus des juges, pour lui aider à se former une opinion.

Pour cette raison, il répond à M. Ward qu'il acceptera sa motion à la condition qu'après le mot "documents", il ajoute les mots "en autant que ces documents ne sont pas d'une nature confidentielle."

Après une courte discussion, sur l'amendement du Ministre de la justice, M. Ward accepte cet amendement et il demande au Ministre s'il ne pourrait pas être admis à voir personnellement ces rapports confidentiels des juges.

Vu l'importance de ce cas spécial, qui occupe la Chambre, le Ministre de la Justice consent à laisser voir ces rapports à M. Ward, mais confidentiellement.

L'Hon. R. L. Borden ajoute qu'il croit qu'à l'avenir, il vaudrait mieux ne pas laisser les juges sous l'impression que leur rapports seront considérés comme confidentiels.

Ottawa, 21 février, 08.

Encore une fois, hier, les députés de la Province de Québec ont protesté énergiquement, contre les retards qui se produisent dans la publication de la version française, des débats de la Chambre. Il y a de la négligence quelque part, ou le personnel de l'imprimerie n'est pas assez nombreux.

Les députés d'origine française semblent bien décidés à réclamer jusqu'à ce que justice leur soit rendue sur ce point, et ils ont certainement raison. Sir Wilfrid a promis à ses collègues de la Province de Québec, qu'il allait s'enquérir immédiatement des causes de ce retard, et les faire disparaître.

Le reste de la journée a été consacré à l'étude du traité franco-canadien.

Naturellement il fallait que l'opposition critique ce traité, c'était là encore une belle occasion de continuer l'obstruction systématique, mise en pratique par ces conservateurs.

L'Hon. Geo. E. Foster est très sensible, surtout sur un point. Il ne peut pas, ou plutôt il ne veut pas admettre, que notre pays a fait un grand pas vers notre autonomie commerciale, en concluant ce traité dans les conditions spéciales, dans lesquelles se sont conduites les négociations.

Pourtant, il n'y a pas de doute que l'Hon. M. Feilding et l'Hon. M. Brodeur ont été nommés par le Gouvernement Impérial seuls plénipotentiaires, pour les négociations de ce traité.

L'hon. M. Borden et l'hon. M. Foster prétendent que Sir Charles Tupper avait reçu les mêmes pouvoirs en 1893, pour conclure un traité en France.

Cependant le rapport de lord Dufferin à lord Roseberry, et une lettre de lord Grey au marquis de Ripon témoignent du contraire, et nous prouve qu'il y avait aussi au traité, un plénipotentiaire Anglais, Sir Joseph Crow.

En effet c'est bien la première fois que le Canada a la liberté de négocier avec les pays étrangers.

Plusieurs députés de la gauche affirment que le traité franco-canadien n'est pas aussi avantageux pour nous que le Gouvernement semble le croire. Ces pessimistes nous prédisent que l'augmentation des relations commerciales, produite par ce traité, ne contribuera qu'à augmenter la balance du commerce, qui est déjà contre nous. Nos exportations vers la France disent-ils, augmenteront très peu, tandis que les importations de la France chez nous prendront des proportions considérables.

Tout cela pour essayer de faire croire au peuple Canadien que le Traité franco-canadien est favorable à la France, sans favoriser le Canada.

Il nous semble que nos amis de l'opposition pourraient bien attendre que ce nouveau traité ait été mis à l'épreuve, avant de broyer du noir.

Nos amis les conservateurs ont durant cette discussion, fait une exhibition de leur Provincialisme habituel.

Par exemple, M. Daniel, député de St-Jean., N.-B., a critiqué, sévèrement, tous les articles du traité sauf un, qui se trouve être avantageux pour la ville de St-Jean comme port d'hiver. C'est l'article qui dit que pour bénéficier des conditions du traité le transport des marchandises devra se faire directement entre un port de France et un port canadien.

M. Daniel a loué cet article, sachant bien qu'en le combattant, il se serait attiré le mécontentement de ses électeurs.

D'un autre côté, M. MacDonnell, député de Toronto, n'a pas appuyé autant que M. Daniel, député de St-Jean, sur les différents articles du traité, mais il s'est fortement opposé au transport des marchandises en ligne directe entre les ports français et canadiens, sous prétexte que les marchands d'Ontario auraient à payer plus pour leurs importations.

Voilà bien l'esprit étroit de ces messieurs, qui n'envisagent aucune question nationale au point de vue de l'intérêt général, mais qui rapetissent tout à leur clocher.

Nos députés de la Province de Québec se réjouissent tout particulièrement de cette innovation. Les Canadiens d'origine française à la Chambre des Communes se sont montrés de vrais patriotes, dans la discussion du traité franco-canadien.

Dans les nouvelles relations commerciales établies entre le Canada et la France, les députés libéraux de la Province de Québec voient audessus de l'intérêt matériel, l'influence morale qui resserra les liens de l'entente cordiale, entre l'Angleterre et la France, alliance qui nous a déjà été si avantageuse à plusieurs points de vue.

Le député de l'Islet, M. Paquet, s'est montré bon patriote en brisan les attaches conservatrices, pour féliciter, presque sans restriction, le gouvernement Laurier, d'avoir conclu avec la France un traité si avantageux pour notre pays.

Du reste, ce n'est pas la première fois que Monsieur Paquet se montre indépendant. Plusieurs fois déjà, il a donné un loyal appui au Gouvernement Laurier.

Il est satisfaisant de constater que la plupart des produits de la ferme seront désormais admis en France, sous un tarif considérablement réduit.

Ainsi les viandes salées, les viandes en conserve, le fromage, le beurre et le blé seront, grâce à la nouvelle convention, exportés en France pour un montant beaucoup plus considérable.

L'amiante, dont les plus riches gisements du monde entier sont au Canada, jouira désormais d'une réduction de droits de 30 p.c.

Il serait trop long dans une lettre de spécifier tous les articles qui bénificieront de la nouvelle convention franco-canadienne. Nous ferons de temps en temps une étude spéciale de chacun de ces articles.

Vendredi, le 21, la discussion sur ce traité a eu lieu devant tout le comité de la Chambre. Le bill de M. Fielding est maintenant prêt à recevoir la troisième lecture.

Le traité franco-canadien sera bientôt devant le Sénat, et le Gouverneur Général sera probablement appelé à le sanctionner d'ici à quelques jours.

Cette convention qui a été adoptée à la Chambre des députés, en France n'a pas encore été prise en considération par le Sénat Français. Les Sénats des deux pays adopteront ce traité à peu près à la même époque, afin qu'il reçoive la sanction du Président et du Gouvernement Général le même jour.

Emeute dans l'Alaska.

Deux ouvriers mineurs sont morts à Juneau, Alaska, la semaine dernière. De ces deux mineurs un n'appartenait pas à l'Union et l'autre était unioniste. Or, savez-vous ce qu'il est arrivé? Ces bons mineurs unionnistes, après avoir assisté au service de leur infortuné compagnon unioniste, demandèrent au prêtre que les prières de l'Eglise soient refusées à l'autre, qui n'avait pas voulu s'unir à eux! Le bon prêtre, va sans dire, n'écouta pas cette demande insensée et révoltante, mais, ce qui est bien triste à dire, il dût demander le secours de la police pour écarter de l'église la foule des mineurs qui voulaient l'empêcher de chanter un service, pour le repos de l'âme de ce pauvre ouvrier qui avait commis la grande faute de ne pas vouloir appartenir à l'Union.

Est-il possible d'imaginer rien de plus bête qu'une démonstration semblable! Jusqu'où l'aveuglement voulue de ces ouvriers finira-t-elle par les conduire si les unions continuent à garder nos populations dans l'ignorance et à leur inculqueur les faux principes du socialisme?

APPLICATION POUR GRAIN DE SEMENCES.

Extention de temps.

Considérant que les blancs d'application ont été reçus en retard par les cultivateurs, on a décidé de donner jusqu'au 10 de mars pour le retour de ces applications. On devra, toutefois, s'efforcer d'envoyer les applications aussi longtemps que possible avant cette date afin de donner tout le temps nécessaire pour que des arrangements soient faits pour la distribution.

Toute application doit être approuvée par le Conseil du Local Improvement District et envoyée au Dominion Lands Office, Edmonton, marquée "Seed Grain Distribution."

EGLISE ST-JOACHIM.

Offices du Dimanche.
Recteur — Rév. Père Nasessens.
Messe basse——— à 8 heures a.m.
Grande Messe ———— à 10½ hrs.
Cathéchisme ————à 2½ hrs
Bénédiction du T.-S.-S. à 7 hrs.

EGLISE IMMACULEE CONCEPTION.

Offices du dimanche.
Recteur —Rév. Père Lemarchand.
Mêmes offices et aux mêmes heures qu'à l'Eglise St-Joachim.

NOTES PERSONNELLES.

Monsieur l'Echevin Wilfrid Gariépy est revenu mardi d'un voyage de trois semaines dans l'Est. M. Gariépy a visité Chicago, St-Paul, Détroit, Buffalo, Montréal, Québec et plusieurs autres points.

Monsieur J. Larose de la maison Larose & Bell est revenu du Sud où il était allé pour acheter des chevaux. Il a amené une quarantaine d'animaux.

Les Elections en Novembre.

On annonce d'Ottawa que le Gouvernement a définitivement décidé que les élections générales auront lieu au mois de novembre.

NOTES SOCIALES

Le grand bal de la jeunesse catholique qui a eu lieu lundi dernier dans la grande salle de l'Ecole Séparée a été un succès sans précédent. Près de cent cinquante personnes avaient répondu à l'invitation des "Revellers".

Le bal était chaperonné par Mesdames Tessier, Beck, Blais et Smith.

Nous avons remarqué parmi les personnes présentes: Mr. et Mme N. D. Beck, Mr. et Mme O. Tessier, Mr. et Mme A. Blais, Mme Smith, Mr. et Mme J. Cormack, Mr. et Mme C. Gallagher, Mr. et Mme H. A. Gray, Mr. et Mme J. H. Gariépy, Mr. et Mme J. Royal, Mr. et Mme E. T. Delavault, Mr et Mme R. de L. Harwood, Mr. et Mme A. C. de L. Harwood, Mr. et Mme J. McDonell, Mr. et Mme Ross, Melles Gariépy, Tessier, Bérubé, Finn, McNamara, Ruddell, Ross, Beck, Duhamel, Harkin, Pagnuelo, Renaud, Hartnedy, Farrell, McKenney; Mesdames Boudreau, W. Gariépy, McNamara; Mr et Mme Bélanger, Mr et Mme Labissonnière, M. et Mme Aug. Lessard, Mr et Mme P. E. Lessard, Mr et Mme J. H. Picard, Mr et Mme S. Larue, Mr et Mme Malone; Messieurs Hessian, Leger, Dr. Ternan, E. Tessier, A. Boileau, Arsenault, Madore, Tremblay, Bonneau, Révillon, Gaboury. Day, Martin, Flannigan, Déchène, Donovan, Madden, McNamara, Furois, Coyles.

Nous avons beaucoup admiré les brillantes toilettes et nous regrettons de n'avoir pas les mêmes talents que certaines journalistes-modistes pour en décrire quelques-unes.

Jeudi dernier a eu lieu une jolie partie de carte organisée par les enfants de Marie de la paroisse St-Joachim. Melle E. Dussault fut l'heureuse gagnante du premier prix, pour les dames, et M. C. E. Barry remporta triomphalement le superbe coussin qui avait pendant la veillée excité l'envie de plusieurs de nos "bachelors".

Mardi a eu lieu le "social" des Catholiques de la partie est, dans la salle de l'Ecole Séparée. Il y eu partie de pedro et programme musical. Les artistes qui ont bien voulu prêter leur concours sont Mesdemoiselles Dussault, Connelly, Pomerleau, Lasky, Neely, et Messieurs Dérosiers et Létourneau, qui durent revenir plusieurs fois sur la scène, rappelés par les applaudissements prolongés de l'assemblée.

A l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille Graziella, Mme Tessier avait invité à dîner, mardi soir, Mesdemoiselles Bérubé, Gariépy et Renaud, et MM. Dubuc et Madore.

Le Téléphone.

Le conseil de ville a conclu le marché avec la Strowger Telephone Co., pour l'installation du nouveau système téléphonique à Edmonton.

Déjà les ouvriers sont à l'oeuvre préparant les communications et les raccordements, posant de nouveaux fils afin que tout soit prêt pour le 20 avril prochain alors que les nouvelles boîtes seront installées.

Les Banques.

A la Chambre des Communes, mardi, Mr. Pringle a soulevé une question de grand intérêt alors qu'il proposa que l'Acte des Banques soit revisé. D'après M. Pringle, le temps est arrivé où il faut que les banques soient soumises à une inspection gouvernementale, que des règlements plus sévères soient établis quant à la circulation de l'argent de papier, que la proportion du capital qui pourra être prêtée à un individu, soit règlementée, que les intérêts et les escomptes soient limités et, enfin. que les pouvoirs de l'association des banques soient revisés.

Précieuse découverte.

Par un heureux hasard nous venons d'entrer en possession d'une collection presque complète du journal qui fut publié, en français, à Edmonton pendant les années 1898 et 1899.

Nous avons trouvé plusieurs choses très intéressantes dans les pages de "L'Ouest Canadien" et nous avons l'intention d'en servir quelques-unes à nos lecteurs dès la semaine prochaine.

On pose l'acier.

On annonce de Portage la Prairie, Man. qu'une équipe de 180 hommes est déjà à l'oeuvre à la pose de l'acier sur la ligne du Grand Tronc Pacifique entre Winnipeg et Edmonton.

LA CHAMBRE EST PROROGEE.

La session provinciale est terminée. La prorogation aura lieu cet après-midi.

Nous donnerons dans notre prochain numéro un compte rendu du travail de la dernière semaine de la session.

Dans ce numéro, en deuxième page, nous avons un résumé du discours de l'Hon. A. C. Rutherford, premier ministre et trésorier provincial.

JUGE CANADIEN DANS LE NIPISSING.

Une délégation, composée de 30 Canadiens-Français, de Sudbury, Ont., est arrivée à Ottawa, ces jours derniers, pour avoir une entrevue avec Sir Wilfrid Laurier et le Ministre de la Justice, à un sujet de la nomination d'un Juge canadien-français dans le nouveau district judiciaire de Nipissing, qui vient d'être créé par le gouvernement d'Ontario.

Ces messieurs qui sont tous des citoyens en vue de Sudbury, ont été reçus en audience par Sir Wilfrid Laurier, mardi dernier. Ils lui ont représenté que 78 pour cent de l apopulation de ce nouveau district était Canadienne-française, et que 30 pour cent ne parlaient pas du tout l'anglais; bien qu'il n'y ait aucune disposition dans la loi pour entendre une cause en la langue française dans l'Ontario, il est très difficile parfois de trouver un interprète compétent, de la nomination d'un juge de langue française comblerait cette lacune.

La délégation a été présentée au Premier Ministre par MM. C. A. McCool, député de Nipissing, A. E. Dyment, député d'Algoma, et C. E. Lauzon, président du Club Canadien, de Sudbury.

La délégation s'est retirée très satisfaite de l'accueil sympathique qu'elle a reçu de Sir Wilfrid Laurier.

Entre autres noms, parmi les avocats canadiens-français d'Ontario, et que la rumeur désigne comme futur juge de ce district judiciaire, mentionnons ceux de MM. Auguste Lemieux et J. B. T. Caron.

V.E.N.T.E A L.'.E.N.C.A.N —A— MORINVILLE.

Lundi, le 16 mars, 1908, sur la ½ S. E., 24-55-24, 4e. Méridien. Trois milles au nord de Morinville.

J'ai reçu instruction de Napoléon Dumas de vendre par encan public, tout son roulant de ferme, ses animaux, etc.

6 chevaux, 45 bêtes à cornes, 18 porcs, etc.

CONDITIONS de la vente, achat de $20. et plus, sept mois de crédit, sur billet approuvé.

Voir les placards annonçant la vente.

ROBERT SMITH,
Encanteur.

MARCHE D'EDMONTON.

(Prix des Elévateurs).

— Blé —	
No. 1 Northern	$0.95
No. 2 Northern	90
No. 3 Northern	45c. en montant.
— Avoine —	
Avoine	de 28 @ 30c.
— Orge —	
Pour brasseries	50
— Foin —	
(En balles et en charges de char).	
Foin de Slough	$05. @ $07.
Foin de terre haute	8. @ 10.
Mil	10. @ 14.
(A la tonne sur le marché).	
Foin de slough	$6. @ $8.
Foin de terre haute	$8. @ $12.
Mil	$12 @ $14.
— Farine — (détail)	
"Five Roses"	$03.50
"Household"	3.50
"Strong Bakers"	2.85
"Capitol"	3.15
"White Rose"	3.15
Autres marques	$2.50 et 3.00
— Oeufs —	
Garantis frais	0.40
— Beurre —	
De beurrerie	de 25 @ 40c.
— Patates —	
Patates	60 @ 75c.
— Animaux —	
Porcs — au 100 lbs	$4. @ 4.50
Boeufs	$.3.
Vaches	2.50 @ 2.75
Agneaux —à la livre—	6c.
Moutons	5½c.
—Viande —	
Boeuf	5 et 6c.
Porc	6 et 7c.
Agneaux	12c.
Mouton	11c.
— Volailles —	
Poulets du printemps	11 @ 12½c.
Poules	8c.
Dindes	18c.
— Légumes —	
Choux	5 @ 6c.
Onions	6c.
— Peaux —	
Vertes, gelées,	2½ @ 3c.
Sèches	3 @ 4c.
Autre	25 @ 35 c.
Carottes	3c.
Panais	4c.
Betteraves	3c
Persil	10c.
Cellery	12½ @ 15c.
Navets —à la livre—	1c.

Provisions pour Pénitentiers.

Des soumissions cachetées adressées: "Inspecteurs des Pénitentiers. Ottawa," et marquées: "soumissions pour provisions", seront reçues jusqu'à lundi, le 16 mars inclusivement, de la part de ceux qui voudraient entreprendre d'approvisionner les établissements suivants durant l'année fiscale de 1908-1909:

Pénitencier de Kingston,
" de St-Vincent de Paul,
" de Dorchester,
" de Manitoba,
" Colombie Anglaise,
" d'Alberta, Edmonton.

On devra envoyer une soumission séparée pour chacune des classes suivantes:

1 Charbon,
2 Huile de charbon,
3 Bois de corde,
4 Drogues,
5 Marchandises sèches,
6 Fourrage,
7 Poisson frais,
8 Viande fraîche,
9 Epiceries,
10 Quincaillerie,
11 Cuir,
12 Lait,
13 Huiles et Peintures,
14 Porc et Bacon,
15 Cuir à semelle,
16 Ferblanterie.

Des renseignements détaillés quant aux formes des contrats et des bulletins de soumissions seront fournis, sur application, par les gardiens des pénitentiers.

Toutes les provisions fournies doivent être approuvées par les gardiens.

DOUGLAS STEWART,
GEO. W. DAWSON,
Inspecteurs des Pénitentiers.
Dépt. de la Justice,
Ottawa, 14 février, 1908.

Mars 5, 1908.

AVIS AUX INGENIEURS.

AVIS EST PAR LES PRESENTES donné qu'un examen sera tenu par David Fraser, un inspecteur de bouilloires dument qualifié pour la province, à Edmonton, (Salle Houston) le 16 mars, à St-Albert le 17 mars, à Morinville le 18 mars, à Stony Plain le 20 mars, à Fort Saskatchewan le 25 mars, à Strathcona (Opera House) le 4 avril, à Leduc le 13 avril, à Millet le 14 avril, à Wetaskiwin (Hotel Prince Edward) le 15 avril, à neuf heures de l'avant midi, dans le but de donner aux ingénieurs et aux apprentis une occasion de se qualifier pour l'obtention d'un certificat tel que prévu par la loi sur les Bouilloires et engins à vapeur.

Les applications pour passer l'examen devront être faites à l'inspecteur ou à

JOHN STOCKS,
Député-Ministre.
Dépt. des Travaux Publics,
Edmonton.

GRANDE VENTE A L'ENCAN

à Rivière Qui Barre, Mardi, le 17 MARS 1908. A 1 HEUHE p.m. à la ferme de Mr. John Gillies, 2 milles au nord de la Rivière Qui Barre.

Messieurs Gillies et Alex McDonald m'ont donné instruction de vendre par encan public tout leurs animaux et le roulant de ferme.

12 chevaux, 42 vaches, 20 porcs, etc.

La vente sera sans réserve.

ROBERT SMITH.
Encanteur.

GRANDE VENTE A L'ENCAN

à la ferme de Jos. Couture, mercredi, le 11 mars. Chevaux, bêtes à cornes, instruments aratoires, etc., seront vendus sans réserve par encan public. —M. P. Allan, Encanteur.